

PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 17 août 2017.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rappel des conditions d'abattage des animaux pour la fête de l'AID EL KEBIR

A l'occasion de la célébration de la fête religieuse de l'Aïd-el-kebir, qui se déroulera début septembre, les fidèles musulmans ont coutume de procéder au sacrifice rituel du mouton. C'est ainsi que sont abattus chaque année, à l'abattoir de Chaumont, entre 100 et 150 ovins pour les communautés de notre département.

L'abattoir de Chaumont est le seul établissement en Haute-Marne autorisé par l'Etat pour effectuer l'abattage rituel afin qu'il se déroule dans le respect des règles relatives au bien-être animal.

Les agents de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations veillent tout au long de cette journée au respect de ces règles ainsi qu'à la qualité sanitaire des viandes d'ovins abattus.

Pour l'information des communautés du nord et de l'est du département, il est rappelé que les abattoirs de Mirecourt (88) et de Verdun (55) sont agréés pour l'abattage rituel.

Dans un souci de bonne organisation, le responsable de l'abattoir demande à l'ensemble des personnes souhaitant faire abattre un mouton pour cette fête, de contacter le sacrificateur agréé, **Monsieur GRIMET (avant le 24 août 2017)** afin de permettre à ce dernier d'établir les commandes conformément aux dispositions en vigueur.

M. GRIMET se chargera des opérations d'abattage qui débiteront à partir de 9 h 30, après la prière, puis de la distribution des carcasses.

La prestation d'abattage sera facturée **35 euros/carcasse** par le sacrificateur, les animaux devant être amenés à l'abattoir la veille, entre 9 heures et 12 heures.

Françoise SOULIMAN, Préfet de la Haute-Marne, rappelle que **sont strictement interdits** :

- l'abattage rituel en dehors d'un abattoir agréé ;
- la mise à disposition de locaux, installations, matériel ou équipement pour l'abattage en dehors d'un abattoir agréé ;
- le transport d'animaux vivants sans autorisation.

.../...

Tous les contrevenants s'exposent à des poursuites pénales.

Pour tout renseignement, contacter :

Le sacrificateur agréé :

M. GRIMET
Boucherie El Hanout
32, rue Lavoisier
52 000 CHAUMONT
Tel : 06 78 89 99 93

Le responsable de l'abattoir de Chaumont :

M. José FERREIRA
Tel : 03 25 03 89 71

Direction départementale de la Cohésion sociale et de la protection des populations :

Dr Anne Geneviève LAPEYRE
Tel : 03 52 09 56 27

Contact presse :

Lysiane BRISBARE : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55